

Avenir de la DGCCRF : continuons à la défendre !

Plus de 2 mois après la rencontre avec Bruno LE MAIRE, le groupe de travail s'est enfin tenu ! Celui-ci était présidé par madame BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers; elle était accompagnée de N. HOMOBONO, directrice générale, et de F. CHASTENET DE GÉRY, chef de service de soutien au réseau.

La CFTC-DGCCRF était représentée par Johann PASCOT ; Frédéric LE BRUCHEC pour la fédération CFTC-Finances.

La CFTC a lu une déclaration liminaire et certaines structures nous ont agréablement surpris en nous rejoignant sur nos analyses.

Cependant, d'autres analyses restent de mauvaise augure. La CFTC DGCCRF restera mobilisée !

Cette première réunion devait fixer le calendrier et éléments de méthode pour la suite des travaux.

Suite aux différentes interventions, l'administration a donné peu de réponses :

- un projet de loi de finances 2018 (**voir nos TAM-TAM**) qui impacte la DGCCRF : -45 emplois à un moment où 30 stagiaires n'ont pas rejoint l'ENCCRF cette année, où des collègues ne sont pas titularisés, et où des jeunes quittent notre administration après quelques années ;

STOP à la baisse des effectifs !

- le programme « action publique 2022 » articulé autour du comité d'action publique, un forum et 5 chantiers dont un sur l'organisation des services publics ;
- une contrainte budgétaire forte (**voir nos TAM-TAM**) ;
- une inter-ministériarité à la vue déficiente ; elle reste opposée à une sortie alors que des agents d'autres ministères la réclame ;
- une adéquation missions/moyens comme précédemment avancé par Bruno LE MAIRE.

In fine, l'administration se doit d'être clairvoyante sur la rupture de la chaîne de commandement, sur une participation à des tâches dites support (alors que nous sommes une administration de contrôle) et sur les procédures chronophages !

Pour la secrétaire générale, la priorité reste le contrôle ! **Soit, nous serons vigilants !**

Elle précise que Bercy doit encore démontrer l'erreur des DDI ! **A se demander à quoi ont pu servir les précédents rapports et si les politiques ont une analyse au-delà de leur mandat !**

Pour le moment, les mesures du PAI doivent continuer à se déployer : il va falloir forcer la main à certains préfets !

Enfin, dans le cadre d'action publique 2022, l'on se demande où peuvent bien être cachés les organisations syndicales ! On y trouve beaucoup de monde mais pas elles !

Dans l'attente du calendrier, 3 groupes de travail sont prévus : missions, conditions de mise en oeuvre, proposition sur l'organisation... et les travaux doivent être clôturés pour fin novembre !

La CFTC-CCRF :

- sera présente car le boycott n'est jamais une avancée pour les agents;
- fera entendre le mal-être des agents;
- a prouvé sa clairvoyance ;
- mettra tout en œuvre pour sortir la DGCCRF de la RÉATE !

**Aussi, la CFTC-CCRF appelle à la mobilisation le 10 octobre !
Rien ne nous arrêtera !**

